

## LISTE DEPARTEMENTALE DES PERSONNES HABILITÉES A DISPENSER LA FORMATION DES MAÎTRES DE CHIENS DANGEREUX

- au 1<sup>er</sup> octobre 2009 -

La loi du 20 juin 2008 renforçant les mesures de prévention et de protection des personnes contre les chiens dangereux a prévu la création d'une attestation d'aptitude sanctionnant une formation portant sur l'éducation et le comportement canins, ainsi que sur la prévention des accidents.

Elle est obligatoire pour :

- Les propriétaires des chiens de 1<sup>ère</sup> catégorie (chiens d'attaque) et de 2<sup>ème</sup> catégorie (chiens de garde ou de défense),
- Les propriétaires d'un chien qui seraient désignés par le maire ou le préfet, en application de l'article L.211-11 du code rural, parce que leur chien est susceptible de présenter un danger ; cette appréciation doit s'appuyer sur des faits objectifs et l'obligation de suivre une formation doit pouvoir être motivée,
- Les propriétaires ou détenteurs d'un chien qui seraient désignés par le maire ou le préfet, en application de l'article L. 211-14-2 du code rural, parce que leur chien a mordu une personne.

Cette attestation peut ne pas être suffisante dans les cas où il est exigé un permis de détention par le maire (article L. 211-14 du code rural).

L'article 4 de l'arrêté ministériel du 8 avril 2009 fixant les conditions de qualification et les capacités matérielles d'accueil requises pour dispenser la formation et délivrer l'attestation d'aptitude prévue à l'article L. 211-13-1 du code rural prévoit une équivalence à l'attestation d'aptitude lorsque, avant l'entrée en vigueur de l'arrêté précité, le maître a pris l'engagement d'un suivi éducatif auprès du formateur agréé pour une durée d'au moins 10 heures.

Cette attestation est délivrée par des personnes agréées préalablement par le préfet du département.

En Eure-et-Loir, les organismes suivants sont agréés :

<b>Identité du formateur</b>	<b>Adresse professionnelle Contacts</b>	<b>Lieux de formation</b>	<b>Diplôme, titre, qualification</b>
M. MARTIN Romain	CYNO – TRAINING Coaching, Education et comportements canins N° Siret : 41868696000034 Tél. 06.36.41.10.29 Courriel : <a href="mailto:cyno-trainig@live.fr">cyno-trainig@live.fr</a>	CLUB DROUAIS DU CHIEN Chemin des Fermiers 28100 FLONVILLE	Certificat de capacité au mordant n°28-050 du 02/09/2003
M. RUIZ Antonio	PILE – POIL Domaine de la Poiluchette 28270 CRUCEY- VILLAGES N° Siret : 479161879000016 Tél : 06.62.61.29.99 Courriel : <a href="mailto:tonio.ruiz@wanadoo.fr">tonio.ruiz@wanadoo.fr</a>	PILE – POIL Domaine de la Poiluchette 28270 CRUCEY- VILLAGES	Certificat de capacité éducation canine n° 95-020 du 15/11/2002
M. MASSIN François	CENTRE CANIN NORMAND 28480 HAPPOUVILLIERS N° Siret : 44349202000021 Tél : 06 87 72 23 25 Courriel : <a href="mailto:fanboule@hotmail.fr">fanboule@hotmail.fr</a>	Locaux communaux 28480 HAPPOUVILLIERS	Certificat de capacité éducation canine n° 76/180 du 19/09/2005